



CH LAVAU

Lavaur, le 15 juillet 2013

Objet : Prochaines CAPL

Monsieur le DRH

Les ratios concernant plusieurs grades ne sont toujours pas parus : Aides soignants à la classe exceptionnelle et à la classe supérieure attachés principaux, adjoints administratifs de 1ère et les IDE de classe supérieure ce qui est préjudiciable pour les agents.

Nous vous rappelons que les agents remplissant les conditions devront être nommés à la date du 1er janvier 2013 (avec effet rétroactif)

Par contre le décret 2013-585 relatif à la création d'un huitième échelon dans les grades dotés de l'échelle 6 (aide- soignant adjoint administratif) est paru le 4 juillet 2013 et certains ratios ont été publiés.

Nous vous demandons de réunir les Commission Administratives Paritaires dans les plus brefs délais afin de faire bénéficier les agents concernés du 8ème échelon, d'autant que comme l'a obtenu la CGT il n'y a plus de ratio pour cet échelon et de procéder à tous les avancements de grade réalisable.

Veuillez recevoir, monsieur le DRH, nos respectueuses salutations.

Jacqueline GUYET et Patrick ESTRASSE
Co secrétaires